



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres



COMMUNIQUE DE PRESSE

VENDREDI 6 DECEMBRE 2024

Le Département des Deux-Sèvres, parrain des lycéens de la filière professionnelle Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités du lycée Thomas-Jean Main à Niort

« La jeunesse est sans conteste l'une des priorités du mandat de la majorité départementale. Aussi, en plus de dédier en 2024 une enveloppe de plus de 32 millions d'euros aux collèges, nous accompagnons les jeunes vers la découverte du monde de l'entreprise et de son environnement. Au Département, nous sommes ravis, dans le cadre de cette convention, de les accompagner, vers la découverte de notre collectivité... C'est une véritable fierté pour le Département d'ouvrir ses portes à cette jeunesse qui compte parmi elle les futurs agents et cadres des administrations. En participant à la formation de ces jeunes, nous participons à leur employabilité, cela est essentiel pour l'avenir de ces élèves comme pour la pérennité et l'efficacité des services publics », a souligné Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental, vendredi 6 décembre 2024, lors de la signature de la convention de parrainage de la promotion Baccalauréat professionnel Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (Agora) du lycée Thomas-Jean Main à Niort. Ce baccalauréat forme des gestionnaires administratifs pour les collectivités territoriales, les administrations, les associations, les petites et moyennes entreprises... Une convention signée avec Christophe Humbert, proviseur du lycée en présence de Véronique Guggiari, directrice académique des services de l'Education nationale ; Béatrice Largeau, vice-présidente du Conseil départemental en charge des ressources humaines et Olivier Poiraud, vice-président du Conseil départemental en charge de l'insertion sociale et professionnelle.

Ce parrainage a débuté le 1er septembre 2024 et se clôturera par la remise des diplômes en novembre 2027. Une initiative qui vient compléter l'engagement de la collectivité départementale pour l'orientation des jeunes. Pour mémoire cette dernière poursuit le développement de sa plateforme dédiée aux stages de 3e (stages-deux-sevres.fr) afin de favoriser l'égalité des collégiens face à la découverte du monde professionnel. Elle propose également un financement via le Pass'Éducatif 79 pour les projets liés aux parcours de l'élève au sein des collèges publics et privés. Cette subvention permet de co-financer des projets liés à l'orientation, à l'éducation artistique et culturelle, à la découverte du monde économique ou aux actions de santé et de citoyenneté. De son côté, le Département accueille régulièrement des stagiaires ainsi que des classes dans le cadre du dispositif Classe en entreprise.

Une convention, six objectifs et des engagements réciproques

Six objectifs sont fixés dans le cadre de cette convention : accompagner et valoriser les élèves pour faciliter leur cursus scolaire, permettre aux élèves d'élaborer leur projet d'orientation en confrontant leurs représentations du monde du travail aux réalités de l'entreprise et de ses métiers, mettre en évidence l'importance et l'utilité des matières enseignées en illustrant certains cours par des problématiques de l'entreprise, préparer l'insertion professionnelle par des conseils et des actions ciblées, officialiser et pérenniser les liens entre l'établissement de formation et le Conseil Départemental et valoriser le parrain et son établissement.

L'entreprise marraine s'engage à être à l'écoute, échanger et conseiller les élèves dans le cadre de leur insertion professionnelle, notamment dans le cadre du mentorat, conseiller l'équipe pédagogique sur le plan technique et/ou professionnel, intervenir ponctuellement au lycée pour participer à des temps forts dans le cadre des enseignements professionnels (simulation de « job dating », appels d'offres à effectuer sur du travail administratif à destination des élèves, participation au forum de l'orientation organisé par l'établissement en janvier, travail sur la charte graphique) et accueillir ponctuellement des groupes d'élèves pour des ateliers déplacés, visiter les locaux.

Le lycée professionnel, quant à lui, s'engage notamment à coordonner et animer le réseau de parrainage, être disponible pour tout conseil aux parrains et aux élèves, apporter un soutien aux évènements et aux équipes si besoin.

Par cette dynamisation des parcours, cette convention de parrainage participera à l'optimisation de la qualité des enseignements. Les élèves seront encadrés pour chacune des actions par un membre de l'équipe éducative, enseignant ou autre encadrant de l'établissement scolaire. Les partenaires se rencontreront au moins une fois par an pour effectuer le bilan des opérations en cours et faire le point sur leur coopération effective.